

**Département**  
Loire-Atlantique  
**Arrondissement**  
Saint-Nazaire  
**Canton**  
Saint-Nazaire 2

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 26 juin 2024

**DEL\_20240626\_07**

Nombre de Conseillers  
En exercice  
De présents  
De votants

**29**

**25**

**29**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin,  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

**Etaient présents :**

Claude AUFORT - Laurence FREMINET Gilles BRIAND  
Emilie CORDIER - Hervé MORICE - Sébastien WAIRY  
Myriam LEROUX - Eric MEIGNEN - Denis ROULAND  
Benoît PICHARD - Jean-Pierre LE CROM - Laurence DUPONT  
Magali MACE - Stéphanie BURNEL - Cécile OLIVIER  
Marjorie GARCIA - Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS Thierno DIALLO - David PELON - Françoise HAFFRAY (départ à partir de 20h00)  
- Didier NOUZILLEAU - Cécile NICOLAS - Michel CONANEC (départ à 20h00) - Alain DESMARS

**Objet :**

**Soutien aux territoires - Fond communal « Ecoles »  
Demande de subvention au CD44 (travaux école maternelle D. Casanova)**

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le  
**27 juin 2024**

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

-Dominique MAHE-VINCE a donné son pouvoir à Claude AUFORT  
- Jean-Louis LELIEVRE a donné son pouvoir à Laurence FREMINET  
- Brieg PICAULT a donné son pouvoir à Hervé MORICE  
- Françoise HAFFRAY a donné son pouvoir à David PELON (à partir de 20h00)  
- Michel CONANEC a donné son pouvoir à Alain DESMARS (départ à 20h00)  
- Aurélie LE GUNEHEC a donné son pouvoir à Michel CONANEC (qui s'annule au départ de Michel CONANEC à 20h00  
-

Et que la convocation avait été faite le  
**19 juin 2024**

**Absente :** Aurélie LE GUNEHEC à partir de 20h00 du fait du départ de Michel CONANEC

Mme Laurence FREMINET a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Exposé

Monsieur le Président du Conseil Départemental de Loire Atlantique a fait savoir à la commune qu'une aide financière pour le soutien aux territoires au titre du pilier Fond communal « Ecoles » peut être attribuée sous la forme de subvention par opération, sur la base de dossiers constitués par les collectivités éligibles, la commune a été informée de ce nouveau dispositif lors d'une rencontre avec les services de C.D. 44 en date du 15 juin 2020.

La demande a été déposée à l'Hôtel du département de la Loire Atlantique le 15 juillet 2020.

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le

ID : 044-214402109-20240626-DEL\_20240626\_07-DE



La commune souhaite s'inscrire dans le dispositif initié par le Département de la Loire Atlantique intitulé Soutien au territoire « Fond communal Ecoles » pour son projet de restructuration de l'école maternelle Casanova dont les bâtiments ont été construits dans les années 60. Ce projet, qui participe au projet de requalification du centre-ville, est lancé pour répondre notamment à l'arrivée de nouveaux habitants.

Les travaux de restructuration (en site occupé), d'un coût total d'environ **2 710 000 € HT** se feront sur les exercices budgétaires (2025 à 2026).

Cette délibération est proposée pour solliciter une aide au taux maximum de 40% (dans la limite de 500 000 € sur le période 2020-2026) sur les travaux d'extension- réhabilitation qui consistent dès 2025 à :

- a) Reconstruire et créer l'extension du bâtiment Est (côté rue Curie) déconstruit en été 2024
- b) Réhabiliter le bâtiment côté Ouest (côté rue de Bécarres)

. La réalisation de l'opération se fera en 2025 et 2026 après la déconstruction programmée en été 2024.

#### - **Le financement**

Les travaux seront réalisés sur les exercices budgétaires 2024 et 2025

Deux lignes de crédit sont ouvertes :

#### **En dépenses**

Ligne relative aux travaux

- Travaux de reconstruction et d'extension Année 2025 - Article : 2313 – Opération : 74 - Fonction 211.02 - Inscr : **2 209 320 € TTC** soit **1 841 100 € HT**.
- Travaux de réhabilitation Année 2026 - Article : 2313 – Opération : 74 - Fonction 211.02 - Inscr : **1 042 680 € TTC** soit **868 900 € HT**.

#### **En recettes**

Inscription de l'opération au titre du Fond communal « Ecoles » CD 44

- Année 2025 - Chapitre 13-« subventions d'investissement » – Inscription : **380 000 €**

Le reste à charge des dépenses inhérentes à cette opération se fait par la recherche d'autres subventions et par autofinancement communal.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur la demande de subvention

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis de la commission finances en date du 17 juin 2024,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE DECIDE**

- **Article 1** : D'acter la demande de subvention au titre du Soutien aux territoires - Fond communal « Ecoles » Demande de subvention au CD44 (travaux école maternelle D. Casanova)
- **Article 2** : D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette délibération.

Envoyé en préfecture le 28/06/2024
Reçu en préfecture le 28/06/2024
Publié le
ID : 044-214402109-20240626-DEL_20240626_07-DE



- **Article 3** : Dit que la présente recette est prévue au budget de la commune Chapitre 13- « subventions d'investissement ».

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT

Transmis à M. le Maire le 28/06/2024  
Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu par M. le Sous-Préfet le :

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Retour en Mairie le :

Publié le

Publié ou affiché le :

ID : 044-214402109-20240626-DEL\_20240626\_07-DE

S'LO

Envoyé en préfecture le 28/06/2024

Reçu en préfecture le 28/06/2024

Publié le



ID : 044-214402109-20240626-DEL\_20240626\_07-DE